

SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

Conseil Municipal

Réunie le 23 octobre, l'assemblée a pris les délibérations suivantes :

- SIEG :

♦ autorisant le retrait des communes de BEAULIEU, LA CHAMBA et LA CHAMBONIE et la réduction consécutive du périmètre du SIEG aux 470 communes du Puy-de-Dôme.

- TERRAINS ROUSSET-LAVADOUX :

♦ autorisant l'Etablissement public Foncier-Smaf à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées ZH n° 100 – C n°122 et 2059 sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble par le service des Domaines.

- REMPLACEMENT D'UN AGENT :

♦ autorisant Madame le Maire à remplacer l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe, agent titulaire, pendant son congé maladie.

Deux autres agents vont également s'absenter pour des raisons médicales mais leur absence, d'une durée plus courte ne nécessitera pas de remplacement.

- SPA :

♦ autorisant l'adhésion de la commune à la Société Protectrice des Animaux pour un montant annuel de 650€ pour répondre à des divagations répétées de chiens abandonnés non tatoués sur le territoire de la commune, la SPA n'accueillant que les animaux errant sur des communes adhérentes.

Une information est donnée concernant le projet de construction d'une nouvelle SPA, située forêt de Gensat, sur la commune de Brugheas .

Le Conseil Municipal a également évoqué les points suivants :

- Bulletin municipal :

Les articles à paraître dans le bulletin doivent parvenir très rapidement en mairie.

- Infos des commissions :

• Services à la population :

Une demande est parvenue en mairie d'un groupe de musiciens à la recherche d'une salle de répétition. Le Conseil charge M Bernard MANILLERE d'étudier leur demande.

Monsieur MANILLERE fait part du courrier envoyé par Monsieur CHASSAIN, président de la Communauté de Communes des Coteaux de Randan qui souhaite établir un calendrier communautaire des festivités pour éviter les risques de « doublon » (deux

associations du territoire communautaire organisant la même activité à la même date). Le Conseil approuve cette initiative.

• **Gros travaux :**

La visite d'une station de type et taille similaires à celle qui est envisagée pour les Caires a été organisée. Elle a réuni des conseillers et des riverains qui ont pu obtenir des réponses détaillées à leurs interrogations de la part de Monsieur GUIGUET du cabinet Saunier. Le conseil a confirmé aux riverains qu'il était à leur écoute et que leurs inquiétudes étaient prises en compte dans l'étude du projet.

Ecole :

Madame Finck se fait l'écho des premiers résultats concernant la fréquentation de la garderie : 250 prestations pour le mois de septembre, les résultats sont donc encourageants. Quelques ajustements sont encore nécessaires au niveau des horaires.

- **Urbanisme et habitat:**

Une demande est parvenue en mairie pour un logement à louer. Le logement 6 rue de la Mairie, actuellement vacant sera proposé.

Une ébauche du plan qui sera affiché à la porte du cimetière dès la fête de la Toussaint avec la liste des tombes qui y figurent est présentée.